



## Modalités de distribution du compost RÉAU / SAMOREAU

**Bénéficiaires :** aux administrés du territoire collecte et traitement du SMITOM-LOMBRIC.

**Période :** d'avril à octobre, selon les dates définies sur [lombric.com](http://lombric.com).

### Conditions avant la distribution :

Inscription via le site web du SMITOM-LOMBRIC\*.

Les administrés doivent se munir de leur carte d'identité / justificatif de domicile.

(Si la personne se présente pour un proche, il doit se munir de la carte d'identité du proche en plus de la sienne.)

Si annulation, il est tenu d'en informer le SMITOM-LOMBRIC par mail à [compostage@lombric.com](mailto:compostage@lombric.com)

Si l'administré manque 2 rendez-vous, sans en avoir informé le SMITOM-LOMBRIC au préalable, il ne pourra plus s'inscrire pour l'année en cours.

Si l'administré a un retard de plus de 15 minutes, sa réservation peut être considérée comme caduque.

\* Les administrés réservent eux-mêmes la date et créneau horaire. Un mail de confirmation sera envoyé dès la prise de rendez-vous. Un agent prendra contact avec l'administré en amont pour lui rappeler son rendez-vous.

### Le jour de la distribution :

La dotation se fait en libre-service, aussi les administrés doivent apporter le matériel nécessaire à la collecte du compost (pelles, contenants, cartons, sacs, remorque).

500 kg de compost sont autorisés par foyer et par an. Si un dépassement est constaté par l'agent, l'administré devra retourner à l'andain et se délester du surplus.

### Règles de sécurité :

- Respecter l'horaire du rendez-vous.
- Ne pas fumer.
- Ne pas monter sur les andains.

**Respecter toutes les règles et consignes que les agents du SMITOM-LOMBRIC pourraient donner.**

